



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 59803

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la diffusion des événements sportifs à la télévision et plus particulièrement dans le cadre du service public. En effet, à l'heure où la télévision numérique terrestre permet une offre diversifiée et un accès à de nouvelles chaînes publiques, il souhaiterait connaître la volonté du Gouvernement concernant la création d'une chaîne publique entièrement consacrée au sport qui permettrait notamment la médiatisation, aujourd'hui inexistante, de certains disciplines et événements, à l'instar des jeux paralympiques.

Texte de la réponse

Le volume des programmes sportifs diffusés par les chaînes hertziennes (TF1, France 2, France 3, Canal + et M6) en 2008 a atteint les 18 044 diffusions, ce qui ne représente pas un chiffre anodin dans le paysage audiovisuel français. Les sports les plus diffusés demeurent toujours le football, le tennis, le rugby, le basket-ball et l'athlétisme. On peut également constater le maintien de la diversité de l'offre sportive des chaînes nationales, dans la mesure où quatre des cinq disciplines précitées continuent à être retransmises sur des chaînes gratuites. Le projet de créer une chaîne publique entièrement dédiée au sport nécessiterait des moyens importants que l'État n'a pas envisagé d'y consacrer dans la mesure où le volume de diffusion dans les chaînes publiques reste important. Une initiative sur la télévision numérique terrestre (TNT) afin de diffuser une plus grande variété de sports pourrait être envisagée mais ne saurait uniquement reposer sur les fonds publics. Le Comité national olympique et sportif français réfléchit actuellement au financement sur la TNT d'une chaîne entièrement consacrée aux sports non olympiques. La secrétaire d'État chargée des sports est extrêmement attentive à voir l'offre des chaînes nationales gratuites aller vers davantage de diversification dans le domaine des retransmissions sportives afin de permettre à plus de sports d'avoir accès à cette vitrine essentielle que sont les chaînes hertziennes. Dans cette perspective, elle favorisera et soutiendra notamment toute initiative garantissant, lorsque la propriété des droits le permet, la diffusion des principaux événements sportifs internationaux dès lors qu'une équipe de France y participe. Il n'est pas normal que les téléspectateurs français soient privés, comme ce fut le cas lors des derniers championnats d'Europe de volley-ball, de la diffusion en clair du match de l'équipe de France masculine arrivée en finale de cette compétition.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59803

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9395

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2479